

RÉUNION DU CONSEIL 3 MARS 2025

Lundi, le 3^e jour du mois de mars 2025, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prospér-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
Un siège vacant.

Est absent :

M. Patrice Moore, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2025
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Modification de l'annexe liée à la résolution 2025-02-16 / Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales
 - b) Annulation de la résolution 2024-11-114 – Reddition de compte du Programme TECQ 2019-2024
 - c) Paiement final - Remplacement de conduites au chemin Charles-A.-Gravel
 - d) Embauche d'une agente de bureau à temps partiel
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - a) Rapport d'activité sur le schéma de couverture de risque
 - b) Autorisation de signature - AVENANT - Entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026
 - 5.3. TRANSPORT
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - a) Mois de l'arbre et des forêts 2025
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Demandes de soutien financier

- b) Abolition de la petite caisse à la bibliothèque Livresque
- 5.7. AUTRES
 - a) Proclamation de la journée nationale de promotion de la santé mentale
- 5.8. CORRESPONDANCES
- 5.9. Compte-rendu des dossiers
- 5.10. Questions relatives aux sujets de la séance
- 5.11. Période de questions diverses
- 5.12. Clôture de la séance

2025-03-19
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la présente séance;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-03-20
4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Les chèques des déboursés du mois de février 2025 portant les numéros 13 181 à 13 183 pour un montant de 5 386,00 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3711 à 3723 pour une somme totale de 68 607,23 \$. Les comptes à payer portant les numéros 13 184 à 13 210 inclusivement et totalisant la somme de 87 503,95 \$. Les salaires du mois de février s'élèvent à 15 684,58 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-03-21
5.1.a) MODIFICATION DE L'ANNEXE LIÉE À LA RÉSOLUTION 2025-02-16 – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière transmette avant le 19 mars 2025, au bureau de la MRC des Chenaux, l'extrait de l'état des taxes municipales au 31 décembre 2024 modifié, comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées. Laquelle liste est jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et

frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant ladite vente;

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le document joint soient transmis à la MRC des Chenaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-03-22

5.1.b) ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2024-11-114 – REDDITION DE COMPTE DU PROGRAMME TECQ 2019-2024

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'annuler la résolution 2024-11-114 adoptée à la séance ordinaire du 4 novembre 2024, accordant un mandat à la firme BCGO s.e.n.c.r.l. pour la vérification de la reddition de compte du Programme TECQ 2019-2024, pour un montant de 3 000 \$, plus taxes;

DE nommer la firme MPA inc. Société de comptables professionnels agréés pour la vérification de la reddition de compte du Programme TECQ 2019-2024 pour un montant de 2 000 \$, plus les taxes afférentes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-03-23

5.1.c) PAIEMENT FINAL - REMPLACEMENT DE CONDUITES AU CHEMIN CHARLES-A.-GRAVEL

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Parallèle 54, expert-conseil, de payer à Harca Excavation inc. le décompte no. 4 au montant de 36 167,66 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la recommandation et le décompte progressif sont conformes, dans les temps, et que les travaux de remplacement de conduites du chemin Charles-A.-Gravel ont bel et bien été effectués;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est éligible au programme TECQ 2019-2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la dépense, dont les fonds seront pris à même le programme TECQ 2019-2023.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-03-24

5.1.d) EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Stanislas met fin, en date du 14 mars 2025, à l'entente intervenue le 14 février 2022 avec la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain et relative au partage d'une ressource en administration générale ;

CONSIDÉRANT le besoin de conserver les services de la ressource ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal se doit d'augmenter les heures de travail de la ressource à 21 heures par semaine, soit 3 jours ;

CONSIDÉRANT que Mme Chantal Gravel accepte cette proposition ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'engager Mme Chantal Gravel à un poste d'agente de bureau permanent, temps partiel, 21 heures par semaine, aux conditions décrétées dans la convention collective en vigueur ;

QUE son entrée en fonction soit prévue dans la semaine du 16 mars 2025.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-03-25

5.2.a) RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT qu'à la demande de M. Benoit Ferland, directeur du service de la Sécurité incendie de la MRC des Chenaux, un rapport annuel d'activités couvrant l'année 2024 a été réalisé par M. Francis Perron, chef pompier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain approuve le rapport annuel d'activités 2024 du schéma de couverture de risques en incendie;

QUE ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-03-26

5.2.b) AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SAUVETAGE HORS ROUTE 2024-2026

CONSIDÉRANT l'Entente conclue en avril 2024 relative au sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent d'un commun accord, modifier l'article 4 de ladite Entente;

CONSIDÉRANT que les parties acceptent les modifications proposées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Mairesse et la Directrice générale à signer l'avenant relié à l'Entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.3 TRANSPORT

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2025-03-27

5.5.a) MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS 2025

CONSIDÉRANT l'activité annuelle, Mois de l'arbre et des forêts (MAF), mise sur pieds par l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain désire bénéficier gratuitement d'environ deux cents plants d'arbres et qu'elle désire les redistribuer à la population lors d'une activité communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer la conseillère Line Toupin, responsable de la distribution des plants, et ce, gratuitement, pour la population de Saint-Prosper-de-Champlain;

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à officialiser la demande auprès de l'Association forestière et à signer tous les documents requis.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.6 LOISIR ET CULTURE

2025-03-28

5.6.a) DEMANDES DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT les demandes de soutien financier d'organismes de la municipalité, se décrivant comme suit :

Les Loisirs de St-Prosper inc.: 2 000 \$

La FADOQ de St-Prosper : 1 000 \$

Le Festival des sucres de St-Prosper : 1 000 \$

CONSIDÉRANT le montant budgété pour chacun de ces organismes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 2 000 \$ à : Les Loisirs de St-Prosper inc.

D'accorder un montant de 500 \$ à : La FADOQ de St-Prosper

D'accorder un montant de 750 \$ à : Le Festival des sucres de St-Prosper

QUE cette dépense sera payée à même le fonds général, tel que prévu au budget de l'année financière en cours.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2025-03-29

5.6.b) ABOLITION DE LA PETITE CAISSE À LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

CONSIDÉRANT que les frais de retard sont abolis à la bibliothèque Livresque ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE déposer le contenu de la petite caisse provenant de la bibliothèque Livresque dans le compte de la Municipalité comme il se doit.

QUE la bibliothèque Livresque n'ait plus de petite caisse à gérer.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.7 AUTRES

2025-03-30

5.7.a) PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème (Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge) ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le conseil municipal de Saint-Prospér-de-Champlain proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème (Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

5.10 QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2025-03-31

5.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h11.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière